

CÔTOYONS COMPTON

APPEL AU PARTAGE SÉCURITAIRE
DE LA ROUTE!



AUX ABORDS DE L'ÉCOLE LOUIS-SAINT-LAURENT
» des règles à respecter » des comportements à adopter

AIDE-MÉMOIRE À L'INTENTION DES PARENTS,
DU PERSONNEL ET DES CITOYENS



En collaboration avec



Le Code de la sécurité routière,
c'est pour tout le monde

ouvrez l'œil



Respectez la limite de vitesse de 30 km/h

≥1 pt



Doublée



Respectez la limite de vitesse dans les zones de travaux

≥1 pt



Doublée



Respectez les consignes des brigadiers scolaires

4 pts



200 \$



Respectez l'interdiction de stationner



30 \$



Il est interdit de dépasser par l'accotement



200 \$



Accordez la priorité aux passages pour piétons



100 \$



Laissez les débarcadères pour autobus libres



100 \$



Respectez les signaux clignotants des autobus

9 pts



200 \$



Appareils de transport personnel motorisés

Vous devez avoir 14 ans ou plus, porter un casque et suivre le CSR comme à vélo.



Utilisez les débarcadères prévus pour les parents

Des policiers sont présents autour de l'école Louis-Saint-Laurent.

Merci de respecter le Code de la sécurité routière.



Pour une arrivée et un départ en toute sécurité à l'école Louis-Saint-Laurent

Peu importe votre moyen de transport, prenez quelques instants pour regarder attentivement cette carte.



➤ Pour la sécurité de tous les enfants, merci de donner un exemple positif en respectant les zones dédiées à chaque utilisateur.

Consignes :

- Les enfants ne peuvent accéder à la cour d'école avant 8h20 le matin et 13h15 le midi.
- Avant 8h20 et après le départ des autobus, vous entrez et stationnez dans le débarcadère d'autobus et devant l'école dans les zones débarcadères parents.
- Le débarquement des enfants se fait dans les zones de débarcadères parents.
- Vous avez quelques minutes? Pourquoi ne pas vous garer sur une rue adjacente et prendre l'air en accompagnant votre enfant jusqu'à la cour d'école? Vous encouragerez de saines habitudes de déplacement et diminuerez le nombre de véhicules aux abords immédiats de l'école, principal frein au sentiment de sécurité lors de déplacements actifs.





AU COEUR DE COMPTON, RALENTISSEZ POUR SAUVER DES VIES

Pour les piétons et les cyclistes, le risque de décès lors d'une collision avec un véhicule motorisé augmente de façon exponentielle à partir d'une vitesse d'impact de 30 km/h : ce risque est de 10 % à 30 km/h, alors qu'il est de 75 % à 50 km/h.

(source : Vitesse au volant | Institut national de santé publique du Québec)

En tant qu'usager de la voie publique, n'oubliez pas que :

- » votre comportement a une influence sur la convivialité des rues du quartier et sur la sécurité des gens qui y circulent;
- » le piéton est plus vulnérable que le cycliste, et le cycliste, plus vulnérable que l'automobiliste.

Que vous soyez piéton, cycliste ou automobiliste, engagez-vous à :

- » adopter une attitude courtoise et respectueuse envers les autres usagers de la route particulièrement en donnant la priorité aux plus vulnérables;
- » respecter le Code de la sécurité routière en circulant prudemment dans les zones scolaires, en respectant les limites de vitesse et en étant particulièrement attentif aux passages pour piétons;
- » minimiser vos déplacements motorisés au profit de la marche ou du vélo.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ :

Municipalité de Compton | info@compton.ca | 819 835-5584
www.compton.ca/services/securete-routiere

École Louis-Saint-Laurent | louis-saint-laurent@cshc.qc.ca | 819 849-7803
Sûreté du Québec | 819 849-4813

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie | cree@environnementestrie.ca

Ce document est réalisé dans le cadre des activités soutenues par le Comité estrien des saines habitudes de vie

